

COMPTE-RENDU de la REUNION du CONSEIL MUNICIPAL

du LUNDI 30 NOVEMBRE 2009 à 20 HEURES

Ordre du jour :

- Appel d'offres pour le bureau d'études PLU – Orientations d'aménagement,
- Revalorisation TLE (Taxe Locale d'Équipement),
- Intégration commune de Saint Franc au Syndicat des Eaux du Thiers,
- Indemnisation agent recenseur,
- Acquisition d'un défibrillateur,
- Questions diverses.

APPEL D'OFFRES / BUREAU D'ETUDES / PLU

Monsieur FROGER donne compte rendu de la réunion « urbanisme » du jeudi 21 novembre 2009 et précise que suite au conseil de Mme. BARBOTIN de la DDEA, les membres de la commission ont défini un nombre d'orientations d'aménagement permettant de lancer l'appel d'offres pour la sélection du bureau d'études chargé de l'élaboration du PLU. Elles ont été portées au nombre de 4 et correspondent aux zones restantes à urbaniser actuellement au POS (Plan d'Occupation des Sols), soit : La Belle Etoile, Le Châtelard, Frais Gros et Les Chaudannes.

REVALORISATION TLE (TAXE LOCALE D'EQUIPEMENT)

Monsieur le Maire explique que les travaux d'aménagement de voirie, les installations d'équipements publics, les extensions ou renforcements des réseaux principalement ERDF (maintenant à charge des communes) sont une lourde charge pour les collectivités.

Aussi, devant la baisse des subventions allouées aux collectivités et la prévision de travaux importants dans les années à venir, il conviendrait de trouver des recettes supplémentaires.

L'urbanisation nouvelle étant principalement à l'origine de ces travaux, la solution proposée pour un financement supplémentaire serait de revaloriser le taux de la TLE.

Il est rappelé que cette taxe est établie sur la construction, la reconstruction et l'agrandissement des bâtiments de toute nature, à l'exclusion des simples transformations qui ne s'accompagnent pas de création de superficie supplémentaire et des bâtiments agricoles. La taxe locale d'équipement (TLE) est due par le bénéficiaire de l'autorisation de construire.

A ce jour, le taux appliqué par la commune est de 1% soit le minimum.

Le taux maximum autorisé est de 5%.

Monsieur le Maire propose de le passer à 3% à compter de janvier 2010.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, valide à l'unanimité des membres présents la revalorisation à 3% du taux de TLE.

INTEGRATION COMMUNE ST FRANC / SI des EAUX du THIERS

Suite à la demande d'adhésion de la Commune de Saint-Franc, le Syndicat des Eaux du Thiers a émis un avis favorable concernant une intégration aux mêmes conditions que les autres Communes membres.

Le Conseil Municipal, après en voir délibéré, approuve cette décision ainsi que la modification des statuts qui en découle.

Monsieur le Maire signale la réception du RAPPORT ANNUEL SUR LA TRANSPARENCE du PRIX ANNUEL DE L'EAU 2008 – Il précise qu'il peut être consulté en Mairie.

INDEMNISATION AGENT RECENSEUR (RECENSEMENT de la POPULATION 2010)

Madame BERTRAND, agent recenseur débutera sa formation à compter du 7 janvier 2010.

La semaine qui suivra, elle aura à établir les relevés des tournées puis distribuer une lettre d'informations dans chaque boîte aux lettres.

Le 14 janvier 2010, elle aura une deuxième formation à BREGNIER CORDON.

A compter du 20 janvier et jusqu'au 20 février, elle passera dans tous les foyers pour faire compléter les fiches logements et fiches individuelles pour chaque personne.

Il faut compter environ 220 logements et un minimum de 530 habitants.

Il convient de décider de la rémunération qui sera alloué à l'agent recenseur.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, décide de fixer la rémunération brute de l'agent recenseur comme suit :

- 0.70 € par feuille de logement remplie
- 1.30 € par bulletin individuel rempli
- 6.00 € Bordereau de district

Les deux séances de formation seront rémunérées à hauteur de 40 €uros la séance.

Monsieur le Maire précise que la dotation de l'Etat s'élève à 1030 €uros.

ACQUISITION DEFIBRILLATEUR (voir M. ROYER et Mme. VALLIN)

Monsieur ROYER explique l'utilisation d'un défibrillateur et donne le coût d'une installation d'un appareil installé dans une vitrine fermée à clé (avec formation et entretien annuel) qui s'élève à 5.000 €uros. Après discussion, le Conseil Municipal décide, en raison principalement de l'urgence d'une intervention que nécessite un malaise cardiaque, de ne pas donner suite à cette affaire. En effet, l'usage d'un défibrillateur pour être bénéfique doit être utilisé dans les 3 à 4 minutes qui suivent le malaise. Or, les délais prévisibles qui amèneraient à l'accès de ce matériel (recherche de la clé, ouverture de la vitrine et réflexion sur son utilisation) seraient trop importants pour qu'une intervention puisse être bénéfique.

QUESTIONS DIVERSES

Formation aux Premiers Secours Classe CM1-CM2

Le Centre de secours propose une convention pour la formation des élèves. Elle durerait une dizaine d'heures et le coût proposé s'élève à 55 €uros par enfant.

Les enfants concernés sont principalement les CM2 au nombre de 16. Cependant, il serait difficile de séparer la classe CM1-CM2 pour des raisons d'encadrement. Aussi, 26 élèves seraient concernés, ce qui porterait le coût de la formation à 1.430, 00 €uros.

Après discussion, l'assemblée décide de ne pas donner suite à cette opération pour cette année où la dépense concernant le scolaire est plus importante en raison de l'aménagement de la nouvelle classe et de la participation financière pour la sortie « classe de neige » de janvier 2010.

Par contre, la croix rouge française sera sollicitée pour une information sur les tarifs qu'elle pourrait proposer.

Aménagement de concessions au cimetière

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la nécessité d'aménager le terrain restant pour accueillir de nouvelles concessions. Il reste un seul emplacement de libre sur le dernier tènement aménagé en 1997. Il précise que les concessions abandonnées feront l'objet d'une procédure très prochainement. Cependant avec les délais de reprise qui sont importants et la restauration qui suivra, ces concessions ne seront probablement pas disponibles avant 3 ans. En conséquence, avant d'entreprendre les travaux d'aménagement des allées prévus initialement sur fin 2009, il convient de solliciter une entreprise pour les travaux de maçonnerie délimitant les emplacements des concessions. Monsieur MARTIN se charge de demander des devis pour une réalisation des travaux courant 2010. Suivra l'aménagement des allées.

SPANC – Service Public d’Assainissement Non Collectif

Monsieur le Maire rappelle l’opération de groupement de commandes pour la vidange des installations individuelles d’assainissement. Il précise que les personnes intéressées souhaitant bénéficier d’un tarif attractif doivent s’inscrire auprès du service compétent à la Communauté de Communes Val Guiers.

Véhicule Voirie

Le véhicule « ancien » utilisé par l’employé communal nécessiterait des réparations coûteuses. L’achat d’un nouveau trafic serait plus judicieux. Monsieur MARTIN se renseigne auprès des concessionnaires pour une acquisition prévisible en 2010.

Travaux de rénovation de l’appartement - ancienne école de Tramonet

Les divers devis : électricité, plomberie, peinture, carrelage ainsi que celui du plaquiste ont été acceptés. Suite à une réunion avec les artisans retenus, la date de démarrage des travaux a été fixée à la mi-décembre 2009. L’opération devrait se terminer au printemps prochain.

Poste de relevage – Parc résidentiel de loisirs

Ce poste privé et raccordé à la station d’épuration du Chef Lieu, fait actuellement l’objet d’une rétrocession au Syndicat Interdépartemental SIEGA qui, depuis janvier 2007, possède la compétence assainissement collectif sur le territoire de la commune.

Atelier communal

Le projet de création d’un nouveau bâtiment à Tramonet est à l’étude. Monsieur MARTIN se renseigne pour l’élaboration d’un cahier des charges permettant par la suite la consultation d’entreprises.

Arbre de Noël – Dimanche 13/12/2009

Première édition de cette manifestation organisée par le CCAS pour les enfants belmontois jusqu’à 10 ans. Spectacle avec l’intervention d’un artiste - clown.

Vœux du Maire 2010

Ils sont fixés au dimanche matin 10 janvier 2010 à 11heures.

Réception du Conseil Municipal et du personnel communal

Un apéritif dinatoire est fixé le jeudi 14 janvier 2010 à 18H30